

## Quiz 1 – Positionnement (début de formation – 5 min)

Objectif : mesurer le niveau initial des participants

1. Quelle catégorie de revenus concerne la location vide ?

- A. Revenus fonciers
- B. BIC
- C. Salaires
- D. Dividendes

Réponse : A

2. Le micro-foncier applique :

- A. Un abattement forfaitaire de 30%
- B. Déduction de toutes les charges réelles
- C. Imposition à 50%
- D. Exonération totale

Réponse : A

3. Le déficit foncier peut-il être imputé sur le revenu global ?

- A. Oui, dans certaines limites
- B. Non, jamais
- C. Seulement pour les locations meublées
- D. Uniquement pour les SCI

Réponse : A

4. Les locations meublées relèvent de :

- A. BIC
- B. Revenus fonciers
- C. Salaires
- D. Dividendes

Réponse : A

# allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

5. Le régime LMNP permet de déduire :

- A. Charges réelles et amortissements
- B. Seules les charges forfaitaires
- C. Aucune charge
- D. Uniquement les intérêts d'emprunt

Réponse : A